

# COMMUNE DE PUPILLIN

## 39600

### N° 13 - COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL Séance ordinaire du 23 SEPTEMBRE 2021

**Présents :** BEAUPOIL Jean-Luc, PETIT Léo, CRINQUAND Mickaël, BOUILLET Kevin, MARGUET Bernard, PACCARD Joël, CART Odile, THIEVENT Christiane, LAURENT Éric

**Absente excusée :** MARESCHAL Michelle qui a donné pouvoir à BEAUPOIL Jean-Luc

**Absent :** PETIT Damien

**Secrétaire de séance :** THIEVENT Christiane

#### **ORDRE DU JOUR :**

- 1) Formation Prévention et Secours Civiques au niveau 1 (PSC1)
- 2) Projet de contrat Etat – ONF 2021-2025
- 3) Création d'un point de puisage
- 4) Débat sur les orientations générales du PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durables) du Plan Local d'urbanisme Intercommunal
- 5) Rapports annuels SIE, SYDOM, SIDEC
- 6) Questions diverses

Monsieur le Maire demande l'autorisation de modifier l'ordre du jour en ajoutant le point suivant :

- 6) Affouage 2021/2022 et vente de bois par soumission cachetée
- 7) Location appartement Bâtiment du chalet

Cette demande est acceptée à l'unanimité

Le compte rendu de la séance précédente est approuvé par les membres présents.

#### **1) Formation Prévention et Secours Civiques au niveau 1 (PSC1)**

Suite à l'installation du défibrillateur et afin de recevoir la subvention promise, le conseil décide à l'unanimité de proposer aux habitants de plus de 12 ans et aux employés communaux **une formation PSC1 les mardis 19, 26 octobre et 2 novembre 2021 de 20h à 22h30 à la salle polyvalente.**

**Le coût pour la commune est de 58 € par personne. La commune décide d'en prendre 48 € à sa charge ce qui reviendra à 10 € par personne inscrite et de ne pas faire payer les employés.**

**Les personnes intéressées doivent s'inscrire en mairie jusqu'au 8 octobre.**

#### **2) Projet de contrat Etat – ONF 2021-2025**

Le prochain contrat Etat-ONF prévoit d'augmenter une nouvelle fois la contribution des communes propriétaires de forêts à hauteur de 7,5 millions d'euros en 2023 puis de 10 millions d'euros en 2024 et 2025.

Le conseil, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité, **décide de soutenir l'association des communes forestières et demande le retrait immédiat de la contribution complémentaire des communes**, exige la révision du projet et demande que l'état porte une vraie ambition politique pour les forêts françaises. Il autorise le Maire à signer tout document afférent.

### **3) Création d'un point de puisage**

Afin de faciliter l'arrosage par l'employé communal et de se mettre en conformité avec la loi, le Maire présente un devis de la SOGEDO d'un montant de 4 691,72 € TTC pour la création d'un branchement d'eau potable avec un dispositif de comptage.

Le conseil recherche une solution alternative.

### **4) Débat sur les orientations générales du PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durables) du Plan Local d'urbanisme Intercommunal**

Le conseil décide de ne pas se prononcer et demandera la présence d'un élu ou d'un technicien de la Communauté de Communes au prochain conseil municipal pour l'aider à l'animation de ce débat.

### **5) Rapports annuels SIE, SYDOM, SIDEC**

**Le rapport annuel prix et qualité du service public Eau potable su Syndicat des eaux Arbois Poligny pour l'année 2020 est approuvé à l'unanimité et reste consultable en mairie.**

**Le rapport annuel 2020 du SYDOM (Syndicat Départemental de Traitement des Ordures Ménagères) du Jura est présenté par le Maire aux conseillers. Il est approuvé à l'unanimité et reste consultable en mairie.**

**Le rapport d'activités 2019 du SIDEC (Syndicat mIxte D'énergies, d'Equipements et de e-Communication du Jura) est approuvé à l'unanimité par les conseillers présents et reste consultable en Mairie.**

### **6) Affouage 2021/2022 et vente de bois par soumission cachetée**

#### **- Rôle d'affouage**

Pour être inscrit au rôle d'affouage, il faut être domicilié dans la commune avant le 1<sup>er</sup> septembre de l'année en cours.

Le conseil décide de soumettre à l'affouage 2021/2022 la parcelle 6 af de taillis (144 m<sup>3</sup>)

#### **- Règlement et tarif :**

Le règlement est présenté par le Maire aux conseillers.

Les garants de la coupe sont : M. CRINQUAND Mickaël, M. PACCARD Joël et M. MAIRE Pascal.

**Les affouagistes devront comme l'an passé, présenter en mairie une attestation d'assurance « responsabilité civile Chef de famille » et informer leur assureur de leur activité d'affouagiste-exploitant.**

**Il est rappelé que l'affouage doit être fait par la personne inscrite au rôle qui est seule autorisée à exploiter et qui est responsable des fautes éventuelles lors de l'exploitation. Des contrôles en forêt sont possibles par la MSA pour travail dissimulé.**

**Le conseil, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité, approuve le mode de partage par feu et le rôle d'affouage qui sera affiché. Il approuve le règlement d'affouage et ses annexes. Il fixe le tarif de l'affouage 2021/2022 à 4,00 € le stère.**

**La date limite d'inscription en Mairie est fixée au vendredi 15 octobre 2021 à 17h00.**

**La date du partage est fixée au samedi 23 octobre à 8h30. Toutes les personnes souhaitant prendre un affouage doivent être présents à ce partage.**

**Il est rappelé aux affouagistes qu'ils ont l'obligation de contacter le responsable de la commission bois (M. Mickaël CRINQUAND) pour le cubage avant le 30 avril 2022.**

**Le tarif sera doublé pour la totalité du lot, pour tous les affouagistes qui n'auront pas terminé avant cette date.**

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'accepter la délibération relative à l'affouage 2021/2022 proposée par l'ONF.

**- Ventes de bois par soumissions cachetées**

Le conseil, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité **décide de vendre au plus offrant et par soumission cachetée :**

- le taillis de la parcelle 22 t (non délivré en affouage, environ 114 m<sup>3</sup>),
- les houpriers des parcelles 1r, 1af, 18, 22t et 6af (266m<sup>3</sup>)

Les personnes intéressées doivent **déposer leur offre en mairie avant le vendredi 26 novembre 2021 à 17 heures, en précisant la quantité souhaitée.**

Le prix de retrait minimum est fixé à 5,20 € le stère.

**7) Location appartement Bâtiment du chalet**

Mme SCHEID a quitté le logement au 29 rue du ploussard (bâtiment du chalet) fin août 2021.

Le conseil décide de remettre ce logement en location.

**Après en avoir délibéré et voté (8 pour et 2 abstentions), le tarif est fixé à 450 € par mois.**

**8) Questions diverses**

- Une réflexion sera menée avec le syndicat des vignerons pour acheter des barrières de sécurité.

**INFORMATIONS :**

**- Fête du Biou :**

Le Syndicat des Vignerons a offert la moitié des bouteilles bues lors de la fête du Biou ; le conseil remercie les membres du syndicat pour ce geste.

**- Inauguration espace Claude PETIT**

Les habitants de Pupillin sont invités à participer

**à l'inauguration d'un espace  
Claude PETIT**

- Caporal au 23ème R.I., tué à El-Millia en Algérie le 3 mai 1959 à 22 ans. Il fut le plus jeune passeur de France à la guerre 39/45 à l'âge de 6 ans. Décoré de la Médaille de la France Libre et de la Médaille Militaire. Mort pour la France. -

**le Samedi 16 octobre 2021 à 10h30  
au Belvédère de Pupillin.**

Un vin d'honneur sera offert par la municipalité à l'issue de la cérémonie et le pass sanitaire sera exigé.

Le port du masque sera obligatoire durant toute la manifestation en complément des gestes barrières.

- **City Park :**

La réflexion est toujours en cours.

Les demandes de subventions devront être déposées avant le 31 décembre 2021 pour une réalisation en 2022.

- **Achat magazine « Le petit Gibus »**

Le conseil décide d'offrir aux élèves de CE2, CM1, CM2 et 6<sup>ème</sup> le magazine « Petit Gibus ». 9 élèves sont concernés. 3 magazines seront offerts durant l'année scolaire 2021/2022. Le coût pour la commune ne devrait pas dépasser 55 €.

- **Service civique**

Une jeune de la commune âgée de 15 à 17 ans s'est inscrite au service National Universel. Le conseil la félicite pour cette initiative.

De la documentation sur cet engagement volontaire est disponible en Mairie.

- **Opération Brioches 2021 de l'APEI Arbois et Région**

Le conseil remercie les bénévoles qui ont bien voulu vendre les brioches cette année et également les habitants pour leur générosité et leur accueil. 56 brioches ont été vendues.

- **Remise des cartes jeunes**

27 jeunes du village s'étaient inscrits pour recevoir cette carte. Merci à tous pour votre participation.



- **« La marque territoriale jura »**

**Des drapeaux et des kits autocollants « Jura » sont à votre disposition en Mairie. Venez vous servir !**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 30.

Le maire

Le secrétaire de séance

Jean-Luc BEAUPOIL

Christiane THIEVENT